

SÉANCE SOLENNELLE DU 1^{er} MARS 2026

Allocution.

"Le français, parlons-en !"

Michel DESPLAN, président.

Mesdames et Messieurs,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je m'associe bien évidemment aux mots de salutation de notre Secrétaire Perpétuel à l'égard des autorités qui nous font l'honneur de leur présence, je souhaiterais toutefois m'adresser à deux d'entre-elles afin de les remercier plus particulièrement.

Vous d'abord, monsieur le Préfet du Gard, notre président d'honneur, qui par votre présence et le discours que vous venez de prononcer, rehaussez notre séance solennelle.

Et puis bien évidemment vous, monsieur le maire de Nîmes, M. Jean-Paul Fournier, qui durant les 25 années de votre mandature avez toujours apporté votre soutien à notre Académie et qui avez fait tant pour le patrimoine de notre cité, patrimoine auquel tous les membres de l'Académie de Nîmes sont très attachés.

**

Notre « past-présidente » vient de « checker » les dates importantes de notre Académie en 2025 et vous a présenté le « best-of » de nos communications.

Il me revient de faire un « speech » sur un sujet au « top des news ». Vous l'aurez compris, je vais parler de l'envahissement de notre langue française par l'anglais, peut-être plus d'ailleurs celui pratiqué par nos amis américains, que celui de nos amis anglais.

L'idée de ce propos m'est apparue à l'occasion du discours de Madame Dominique Bona, de l'Académie Française, lors de sa réception au sein de notre Académie, le 9 mai 2025, en qualité de membre d'honneur. Dominique Bona avait évoqué les circonstances dans lesquelles, arrivant à Paris après avoir quitté sa ville natale de Perpignan, elle avait été amenée à perdre son accent catalan et combien, au fond, aujourd'hui, elle le regrettait, ne serait-ce qu'en mémoire d'Arthur Comte, son père, dont chacun se souvient du magnifique accent rocailleux.

Pour avoir connu la même expérience, peu facile à vivre, je la comprenais parfaitement et cela révélait bien la fragilité de notre langue et sa grande vulnérabilité.

Mais c'est en regardant, en juin dernier, à la télévision, Roland-Garros que j'ai constaté à quel point notre langue française était malmenée : un journaliste annonçait un match de tennis à venir avec Djokovic, en précisant que ce match se déroulerait en « in-door et night-session » ! C'est-à-dire, en court couvert et en nocturne !

Jusqu'où irons-nous ? France-Musique annoncera-t-elle prochainement un concert en « in-door » des « nights-sessions » de Frédéric Chopin ?

Ces attaques sont désormais multiples et concernent tous les domaines du langage.

Je viens d'évoquer le sport où, désormais, on ne parle plus de « final haletant » mais de « money-time », comme si l'argent n'avait pas suffisamment envahi le sport professionnel et qu'il devait polluer aussi le vocabulaire sportif.

La mode française subit la même vague, ce qui est d'autant plus sidérant lorsque l'on sait son importance depuis toujours dans notre pays et alors qu'elle fait partie intégrante de notre patrimoine :

Faisant récemment des courses avec mon épouse, pardon « du shopping », j'ai appris que l'on ne parlait plus de « boutique » mais de « corner », ni de « grande taille », mais de « over-size »...et je pourrais aussi citer « la fast-fashion » ou la « fashion-week » laquelle a renvoyé aux oubliettes les splendides « défilés de mode » !

Inutile de parler des secteurs du commerce, de la finance ou du numérique où l'on pourrait avoir le sentiment que parler trop le français serait malvenu.

Même le domaine de la culture ne résiste pas totalement, loin s'en faut ; il suffit, par exemple, de constater que la plupart des grands films américains, en français désormais usuel, « des blockbusters », ne traduisent même plus leur titre : « captain américa : brave new world », « Mission impossible – the final reckoning »... films que l'on ne présente plus en faisant le résumé, mais « le pitch » !

Alors, j'entends bien que l'on pourra objecter que la langue française, qui s'est construite, il est vrai, à partir d'une langue étrangère, le latin, s'est toujours enrichie à partir d'autres langues.

Ceci est parfaitement exact et l'on peut citer une multitude de mots qui, venus de langues étrangères, font désormais partie intégrante du français et ont contribué à ce qu'elle devienne une langue riche et magnifique ; ainsi, on peut citer à partir du dictionnaire de l'Académie Française les mots :

- Arabe : algèbre, chiffre, zéro, carafe ou bougie,
- Turc : divan, douane ou tulipe,
- Allemand : accordéon, chic ou calèche,
- Espagnol : camarade, tabac ou casque
- Russe : mazout... pas bistrot, d'origine poitevine !

Mais aujourd'hui, ce n'est plus d'un enrichissement dont il faut parler mais, tout à l'inverse, d'un appauvrissement.

Ces mots anglais qui sont désormais le quotidien du français ne sont pas des mots qui, correspondant à un concept nouveau, viennent compléter notre langue ; bien au contraire, désormais, ils se substituent à des mots français préexistants et les font disparaître de notre vocabulaire.

Lorsque l'on parle d'un match de tennis en « night-session », c'est le mot « nocturne » que l'on évince ; le « best-off » élimine le « florilège » si cher à Bernard Pivot ; les splendides « défilés de mode » deviennent brutalement des « fashion-week ».

Et pourquoi donc les architectes ont-ils donné au rapprochement tout en courbe des deux bâtiments du nouveau Palais des Congrès de Nîmes, le nom anglais de «kiss», alors que le mot français « baiser » plus tendre et évocateur aurait, à mon sens, magnifié cette prouesse architecturale ?

Je conviens qu'il faut être réaliste et que la France ne dominant plus l'Europe comme au 18eme siècle, le français soit relégué derrière l'anglo-américain.

Toutefois, comment ne pas être nostalgique de ces plus de deux siècles où le français était la langue commune de l'Europe ; où Tolstoï, lui-même, écrivait plusieurs des dialogues de « Guerre et Paix » dans notre langue, certains de ces héros s'exprimant en russe, avec l'accent français, pour mieux faire étalage de leur culture.

Il est d'ailleurs à souligner que c'est par la diplomatie que le français est devenu la langue de l'Europe. C'est en effet à l'occasion des traités de Westphalie, en octobre 1648, chef d'œuvre de notre diplomatie, que le français s'est imposé comme langue de travail des diplomates et ce, jusqu'au traité de Versailles ; traité cependant traduit en anglais, à la demande conjointe de Lloyd George et de l'américain Wilson, marquant ainsi un point de bascule irréversible vers cette langue.

Si le français est devenu la langue de la diplomatie avant même la fin du 17eme siècle, ce n'est pas tant en raison de la puissance de notre pays qui n'atteindra son apogée que plus tard, mais grâce aux qualités propres de notre langue, que nombreux sont les étrangers à souligner et à vanter ; et par n'importe lesquels :

Charles Quint : « la langue française est langue d'Etat, la seule propre aux grandes affaires ».

Metternich, reconnaissant que pour la diplomatie il fallait une « lingua franca » et que le français était la langue la plus adaptée.

Et même l'anglais Harold Nicolson, diplomate et écrivain britannique, qui, en 1939, soulignait le caractère « logique, à la précision géométrique du français ».

Il est certain que la prédominance de notre culture favorisait grandement la suprématie du français.

Mais, arrêtons-là cette évocation nostalgique de notre passé et cherchons plutôt comment redonner de la vitalité à notre langue.

C'est en effet l'une des missions de l'Académie de Nîmes, figurant dans les lettres patentes de 1682 qui, outre l'étude « des débris qui restent des ouvrages des Romains », prévoient : « l'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'antique histoire ». Bien modestement, et à sa juste place en comparaison de celle éminente de l'Académie Française, il appartient en effet à notre Compagnie de promouvoir la langue française.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'attendre le secours providentiel d'une nouvelle Jeanne d'Arc « venant bouter l'anglais hors de France ! » la langue anglaise bien sûr, car nos amis anglais comme américains sont particulièrement les bienvenus en France et nous avons à leur égard depuis la seconde guerre mondiale une dette éternelle.

L'histoire et l'étude comparative peuvent nous servir :

- L'histoire, c'est la fameuse Ordonnance Royale de Villers-Cotterêts de François 1^{er}, du 25 août 1539, toujours en vigueur à ce jour, car jamais abrogée, et que l'on retrouve donc sans difficultés sur Légifrance, le service public de la diffusion du droit de la République Française.

Cette Ordonnance « sur le fait de la Justice », tel est son intitulé, comporte 192 articles et a pour objet d'imposer des règles de procédure dans les instances judiciaires.

On y trouve par exemple un article 110 qui dispose que les arrêts doivent être écrits : « si clairement qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté, ni incertitude, ni lieu à interprétation ». Ces dispositions s'imposent toujours aux magistrats ; un esprit malicieux pourrait souhaiter qu'il puisse s'appliquer aussi à d'autres au sein de notre République.

Mais c'est l'article suivant, l'article 111, que l'histoire a retenu puisqu'il impose que les actes judiciaires soient désormais :

« prononcés, enregistrés et délivrés en langage maternel français et non autrement ».

Le Français devient ainsi la langue du Droit en France. Elle deviendra la langue nationale, l'article 2 de la constitution de la Vème République mentionnant d'ailleurs, depuis une réforme constitutionnelle datant de 1992, avant les mentions de notre drapeau, de notre hymne national ou de notre devise que :

« La langue de la République est le français ».

Dans la continuité de cette réforme constitutionnelle, le Parlement a voté une loi, le 4 août 1994, malheureusement dans la journée ce qui a nuit à son efficacité, à l'inverse d'une loi précédente votée nuitamment un 4 août, loi relative à « l'emploi de la langue française ». Cette loi, dite loi Toubon du nom de son initiateur, dispose en son article 2, toujours en application, que : « l'emploi de la langue française est obligatoire pour toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle ».

Voici d'ailleurs comment combler sans difficultés les déficits cumulés de la sécurité sociale et du budget de l'Etat ; en effet, des dispositions répressives sont prévues en cas d'infractions : 750 euros pour une personne physique et 3.750 euros pour une personne morale et ce, par infractions constatées. Il suffirait donc à l'Etat de regarder la télévision ou d'écouter la radio, de faire le cumul de toutes les publicités ayant recours à une langue étrangère... je vous laisse imaginer le résultat ; le ministre des finances pourrait présenter un budget en équilibre pour la première fois depuis 1974...et la langue française ne s'en porterait que mieux !

- Il y a l'histoire, il y a aussi l'étude comparative et l'exemple d'autres pays francophones : on pense alors au Québec où l'on ne joue pas au golf sur un « green », mais sur un « vert ».

Langue officielle de ce pays, qui dispose d'un ministère de la langue française lequel veille à la promotion, la valorisation et la protection de notre langue, le Québec est soucieux de l'emploi du français, notamment au travail. Une charte a été adoptée pour

garantir comme droit fondamental l'usage du français. Bien plus que ce document, la volonté commune des québécois garantit cet usage.

On pense également à l'Afrique, continent dont de nombreux pays parlent le français et l'ont d'ailleurs adopté comme langue officielle tels le Gabon, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal ; Sénégal dont l'ancien président Léopold Sédar Senghor, de l'Académie Française, aimait à dire :

« Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française ».

Le français est la langue officielle de 29 pays dans le monde, ce qui la classe au deuxième rang derrière l'anglais avec 54 pays.

Notre langue est parlée sur tous les continents, par plus de 320 millions de personnes, le mandarin puis l'anglais occupant les deux premières places.

Et si l'espoir nous venait des étrangers : ce sont en effet des personnalités étrangères francophones, et non des français d'origine, qui sont à l'origine de la Francophonie dans le monde.

Le tunisien Habib Bourguiba, le nigérien Hamani Diori, le prince Sihanouk du Cambodge et le sénégalais Senghor, déjà cité, ont en effet décidé de créer ce nouvel espace linguistique mondial par le traité de Niamey, en 1970, devenu depuis l'Organisation Internationale de la Francophonie qui regroupe 93 états.

Si nous pouvons nous inspirer de nos amis francophones, il nous appartient, à nous-aussi, de mettre en valeur la qualité de la langue française ; j'ai déjà évoqué ses vertus de précision et de justesse soulignées même par des étrangers.

Comment ne pas évoquer ses qualités poétiques et son charme.

A ce sujet, une petite anecdote dira mieux que moi, le charme de l'oralité du français :

Nous étions mon épouse et moi, sur la riviera italienne, assis sur un banc, face à la méditerranée, le long d'une de ces belles promenades boisées et verdoyantes, et nous parlions de tout et de rien.

Notre voisine, une italienne parlant parfaitement notre langue, nous a fait alors une véritable déclaration d'amour au français, nous disant combien il lui était agréable de nous entendre parler, combien elle aimait écouter le français, sans même toujours bien le comprendre.

Nous avons été d'autant plus surpris que, pour nous, Français, l'italien est une langue que nous aimons entendre parler et, peut-être plus encore, chanter. Mais cette italienne était intimement convaincue de la supériorité du français, de sa douceur, de son harmonie, de sa musicalité, de sa mélodie.

Comment ne pas la croire !

Et puis, il y a aussi la magie de notre langue qui amène par ses propres mots à la rêverie et au plaisir. Elle n'a peut-être pas la même « efficacité » que l'anglais, mais ô combien plus de poésie.

Prenons encore l'exemple de la mode : « fashion-week » et « défilé de mode » :

« Fast-Fashion », c'est évidemment clair, net et concis. Mais ce mot impose à notre vue ces mannequins filiformes, marchant tels des pantins désarticulés, vêtus parfois comme avec des sacs poubelles et le regard vide de tout sourire, de toute expression.

Alors que le « défilé de mode » nous fait voir immédiatement d'élégantes jeunes femmes, se déplaçant avec charme et distinction, le sourire aux lèvres, vêtues de somptueuses robes de chez Givenchy ou d'un costume noir particulièrement chic d'Yves Saint-Laurent et qui amènent au rêve et donnent à la vue du plaisir.

Fashion-week, défilé de mode, vous l'aurez compris, la différence n'est pas seulement dans la forme !

Il y a aussi la richesse de notre langue : celle-ci ne tient pas au nombre de mots du français comparé à l'anglais : le dictionnaire de l'Académie Française comporte 53 000 mots et l'on peut identifier près de 200 000 mots dans les encyclopédies et autres dictionnaires, là où nos amis anglais se vantent parfois de.... 600 000 mots ! Ceux-ci sont d'ailleurs souvent soit totalement obsolètes, soit issus de nouvelles techniques...américaines !

Il n'empêche, là où l'anglais ne parle que de « nuit », le français ajoute « nocturne, crépusculaire, nuiteux ».

Nous sommes souvent décrits comme un peuple fier avec les défauts inhérents à ce trait de caractère et il est vrai que notre fierté est parfois mal placée.

Nous pouvons toutefois être légitimement fiers de notre langue et c'est pourquoi il nous appartient de la défendre, de la protéger et de la parler le plus possible et le mieux possible, en n'ayant recours à la langue de nos amis anglais que lorsque cela est strictement nécessaire.

Joachim du Bellay écrivait déjà, en 1549, dans son ouvrage « Défense et illustration de la langue française » :

« Pourquoi sommes-nous tant iniques à nous-mêmes ? Pourquoi mendions-nous les langues étrangères comme si nous avions honte d'user de la notre ».

On le constate, le débat ne date pas d'aujourd'hui.

Ernest Renan, dans son discours de réception à l'Académie Française, le 3 avril 1879, disait à propos de notre langue :

« On ne la trouve pauvre, cette vieille et admirable langue, que quand on ne la sait pas ; on ne prétend que l'enrichir que quand on ne veut pas se donner la peine de connaître sa richesse ».

Nous en avons hérité de nos ancêtres les plus lointains, elle forge notre identité et notre nation et elle concourt, comme le soulignait Renan « à nous réunir ».

Lors de la séance publique annuelle de l'Académie Française du 3 décembre 2009, Hélène Carrère d'Encausse, alors Secrétaire Perpétuel, avait intitulé son discours portant sur ce sujet : « Ma patrie, c'est la langue Française ! », reprenant une citation d'Albert Camus.

À la fin de son propos, elle citait un poète étranger, le libanais Salah Stetié :

« Là où le français se parle et s'écrit, un projet unificateur s'esquisse dont le socle est la culture française, c'est-à-dire, l'essentiel ».

Comme elle, je terminerai en citant un autre écrivain étranger s'exprimant dans notre langue, élu récemment à l'Académie Française, Boualem Sansal, qui, dans son essai « Le français, parlons-en ! » nous met en garde :

« Un peuple qui perd sa langue devient un étranger dans son pays ».

*